

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 20 pages et 2 plans dont 1 plan à rendre avec la copie.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'autres couleurs que le bleu ou le noir est autorisée.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, responsable du Centre Technique Municipal (CTM), au sein de la commune de TECHNIVILLE comptant 12 000 habitants. Le CTM est partie intégrante des Services Techniques Municipaux et a en charge l'entretien courant de l'ensemble des installations et infrastructures de la ville. À ce titre, il est composé de 42 agents avec une régie bâtiment tous corps d'état, un service espaces verts et une régie entretien voirie. Un magasin est également intégré au CTM ainsi qu'un service nettoyage et un Atelier Mécanique.

Nouvellement nommé sur ce poste, le directeur des services techniques (DST) souhaite que vous modernisiez les pratiques et formalisiez les procédures, le tout dans un contexte budgétaire contraint notamment en charges de personnel et de fonctionnement.

Il vous demande de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (5 points)

La collectivité s'est engagée dans la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Cette démarche, pilotée par un chargé de projet affecté à la Direction des Ressources Humaines, a permis de hiérarchiser les risques au sein du Centre Technique Municipal.

- a) À l'aide de l'annexe 2, vous établirez une fiche action pour chaque problématique retenue par le groupe de pilotage. Ces fiches actions mettront en avant la démarche retenue, les étapes de réalisation, les délais de mise en œuvre et les moyens à mobiliser. (3 points)
- b) Vous proposerez à l'attention du DST une série de mesures destinées à sensibiliser les agents et les faire adhérer à la démarche. (2 points)

Question 2 (5 points)

Dans le cadre de la mise à jour du Document Unique, un volet concernant les vêtements de travail et EPI (Equipements Individuels de Protection) a été abordé. À ce jour, les agents gèrent individuellement et de façon disparate ces EPI et vêtements.

À la demande du DST, ces activités seront centralisées au niveau du magasin (fourniture de vêtements et EPI, envoi au nettoyage, retour aux agents, renouvellement).

Sur le plan 2 et sachant qu'un espace de stockage dédié a été créé au sein du magasin, il vous est demandé de restructurer la partie accueil du magasin afin d'optimiser les flux et le traitement de ces vêtements. Il est indiqué ici que le magasin dispose de deux agents.

Question 3 (4 points)

À votre arrivée au Centre Technique Municipal ce matin, vous apprenez qu'un agent a été pris en charge par les urgences de l'hôpital de TECHNIVILLE.

L'agent en question, choqué, souffre de côtes fracturées et d'hématomes importants au thorax entraînant une incapacité temporaire de travail (ITT) de 3 semaines.

Cet agent est le mécanicien du Centre Technique Municipal. Pour des raisons historiques et d'organisation (disponibilité des véhicules), cet agent embauche à 06h00 du matin en horaires décalés, la prise de fonction des autres agents du CTM étant fixée à 07h30.

Lors d'une intervention de mécanique sur le moteur d'une balayeuse, le vérin supportant le hayon d'accès au moteur ayant cédé soudainement, l'agent s'est retrouvé le buste coincé entre le hayon et le bloc moteur. Dans l'impossibilité de se dégager seul, l'agent a dû attendre 30 mn dans cette situation avant qu'un collègue ne vienne lui porter secours à 07h20.

À l'aide de l'annexe 3, dans le cadre de la procédure mise en place récemment par le directeur des services techniques, ce dernier vous demande d'établir un arbre des causes relatif à cet accident, ainsi qu'une procédure visant à prévenir ce type d'accident.

Question 4 (6 points)

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion des équipements, les services techniques de TECHNIVILLE ont ciblé un manque réel d'entretien sur l'ensemble des couvertures des bâtiments de la collectivité.

À l'aide de l'annexe 1, le DST vous demande de mettre en place une démarche de maintenance et d'entretien des couvertures.

Liste des documents :

Document 1 : « L'arbre des causes, un outil d'analyse et de prévention des accidents » - Brigitte Andéol-Aussage - *Hygiène & sécurité du travail* n° 243 - Juin 2016 - 3 pages

Document 2 : « Entretien et vérification des EPI » - *Fiche Prévention B7 F 07 11 OPPBTP* - 2011 - 3 pages

Document 3 : « Le travail isolé » - Coralie Godard - *cdg62.fr* - Juillet 2013 - 3 pages

Liste des annexes :

Annexe 1 : « État des lieux des couvertures des bâtiments communaux » - *Techniville* - Septembre 2017 - 1 page

Annexe 2 : « Recensement des sources de danger - Centre Technique Municipal » - *Techniville* - Septembre 2017 - 6 pages

Annexe 3 : « Recueil des faits et analyse 1^{er} niveau d'un accident au travail » - *Techniville* - 12 avril 2018 - 1 page

Liste des plans :

Plan 1 : « Magasin CTM » - 1/100 - format A3 - septembre 2017 - le plan n'est pas à rendre avec la copie

Plan 2 : « Magasin CTM » - 1/50 - format A3 - septembre 2017 - 2 exemplaires dont 1 est à rendre avec la copie

Attention, le plan 2 en format A3 utilisé pour répondre à la question 2 est fourni en deux exemplaires dont un est à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y porter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

